



Note de mobilité des CPIP **MÉPRIS DES CIMM**

LETTRE OUVERTE

Monsieur Pascal COURTADE

Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Note de mobilité des CPIP et mépris des CIMM

Monsieur le Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire,

Lors des débats houleux sur la note de mobilité des CPIP, FO Justice avait tiré la sonnette d'alarme. Nous avons voté contre ce texte, car nous avons anticipé la dérive gravissime qu'il autorise à savoir permettre à l'administration de muter des agents sans CIMM avant ceux qui détiennent pourtant cette priorité légitime.

Pendant ce temps, d'autres organisations syndicales, à l'instar de la CGT IP/PÉNITENTIAIRE et du SNEPAP-FSU, préféraient valider cette régression en CSA SPIP et CSA AP.

Aujourd'hui, les faits nous donnent malheureusement raison, et le prix à payer est humainement inacceptable.

La situation de la Polynésie cette année en est l'illustration parfaite et révoltante : 3 postes étaient ouverts. Deux de nos collègues CPIP, actuellement en métropole et détenteurs des CIMM avec raisons particulières (RC, RS) pour ce territoire, attendaient légitimement leur retour.

Résultat ? L'administration a choisi de muter 3 agents non-originares, laissant nos 2 collègues sur le carreau. Comment l'administration peut-elle justifier un tel traitement RH ? Comment regarder en face des agents à qui la loi reconnaît un lien structurel avec leur territoire d'origine, et leur préférer des profils sans attaches prioritaires, au mépris des règles de transparence les plus élémentaires ?

Face à cette injustice, FO Justice n'a pas attendu la publication de cette lettre ouverte pour agir. Nos équipes se sont immédiatement coordonnées pour mener la riposte à tous les échelons :

- Au niveau national, en exigeant et en engageant le réexamen de la situation des collègues indûment bloqués
- Au niveau régional, à travers une journée de mobilisation massive organisée le jeudi 18 juin 2026

La colère des personnels est profonde, légitime, et elle s'est exprimée. Le problème de fond reste entier et l'arbitraire ne peut devenir la règle. Notre organisation syndicale a été la seule à intervenir à tous les niveaux et a obtenu la mutation dans l'intérêt du service de nos 2 collègues CPIP pour la Polynésie.

Ce phénomène destructeur n'est malheureusement pas l'apanage des CPIP. FO Justice observe avec la même gravité cette gestion opaque et hors-sol de la mobilité avec CIMM au sein du Corps de Commandement et des Personnels Techniques. C'est tout un système de gestion des ressources humaines qui dysfonctionne à l'échelle de votre direction et qui lèse les personnels ultramarins, tous corps confondus.

Ce passe-droit institutionnalisé détruit des projets de vie et bafoue les droits des agents ultramarins. L'Administration Pénitentiaire ne peut se complaire dans une telle injustice sous prétexte que certaines organisations syndicales ont été signataires de ce recul social.

Pour ces raisons, FO Justice exige fermement et solennellement la révision immédiate et sans délai de la note de mobilité des CPIP sur la question des CIMM, afin de sanctuariser la priorité absolue due aux agents originaires, conformément aux dispositions de l'article L512-19 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est temps que l'administration assume ses responsabilités, entende la contestation qui s'est exprimée dans les territoires et cesse de fragiliser ses personnels.

FO Justice combattra sans relâche ces pratiques et exigera le rétablissement de l'équité pour tous les agents des outre-mer.

Le Secrétaire Général ,



Emmanuel BAUDIN

FO Justice – le 2 juillet 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!**
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**

POUR TOUS LES PERSONNELS